

finit par creuser la pierre ; qu'il soit fidèle à présider les réunions mensuelles ; qu'il prépare consciencieusement ses instructions aux tertiaires ; qu'il surveille de près le choix des candidats et la formation des novices ; que, surtout, il assure tous les ans à sa Fraternité les bienfaits de la visite canonique, un des points les plus importants de la Règle du Tiers-Ordre. Il aura ainsi éduqué une élite généreuse, compacte, prête à tous les efforts et à tous les sacrifices. Il aura semé cinq, dix : il récoltera mille.

Tel est, tel doit être l'esprit du Tiers-Ordre de Saint François, que ses fraternités soient œuvres paroissiales ou qu'elles existent parallèlement à la paroisse. Mgr de Séjur l'a dit avec raison : « Le Tiers-Ordre de Saint François alimente la piété dans les paroisses et secourt puissamment le zèle des prêtres. C'est une de nos grandes espérances pour l'avenir. Répandre le Tiers-Ordre, c'est régénérer une paroisse, une ville, un pays. »

A la lumière d'une longue expérience, Monseigneur Touzet, évêque d'Aire, a pu écrire tout récemment : « Nous connaissons de longue date les avantages inappréciables du Tiers-Ordre. Nous aimons à nous souvenir des fraternités que nous eûmes l'honneur de diriger durant notre ministère paroissial, et nous devons à la vérité d'affirmer que nulle part nous n'avons rencontré de meilleurs modèles de vie chrétienne ni de plus dévoués auxiliaires de l'action pastorale. Nous conseillons fortement à nos chers frères d'en faire l'expérience : elle est devenue entièrement facile par les adoucissements apportés à la Règle ; et à tous ceux qui la tenteront nous osons promettre un accroissement inespéré de pratiques religieuses dans leurs paroisses. »

Chers Confrères, pourriez-vous fermer les yeux à l'évidence et vous priver, de gaieté de cœur, du magnifique secours que Notre-Seigneur vous envoie par Saint François pour soutenir, consoler et féconder votre zèle au milieu des épreuves ?

Sans doute, il faudra compter sur des difficultés et par-